

LA TULARÉMIE CONFIRMÉE SUR VOTRE COMMUNE - 12/02/2021

La **tularémie** vient d'être mise en évidence avec le réseau SAGIR **sur un cadavre de lièvre** frais découvert sur votre commune. Pas de quoi céder à la panique mais une raison supplémentaire pour veiller à la bonne application des règles d'hygiène élémentaires.



La tularémie est une **maladie infectieuse très contagieuse, transmissible à l'homme** par l'intermédiaire de tiques ou le plus souvent directement par contact avec un animal malade ou mort (principalement le lièvre).



Chez l'homme, elle se développe dans les 3 à 5 jours suivant la contamination, provoquant une forte fièvre avec des douleurs corporelles, des nausées, des maux de tête, des ganglions enflés, etc. Il faut alors rapidement consulter un médecin. Les antibiotiques traitent la tularémie efficacement.

On se contamine en manipulant le cadavre ou en sa proximité, par les mains, avec ou sans plaies (**la tularémie a la particularité de traverser la peau**), en respirant des poussières ou par projection dans les yeux.

Une fois encore, quelle que soit la maladie, il faut rappeler les règles d'hygiène essentielles et se souvenir qu'une bonne cuisson élimine la majeure partie des risques. Le germe de la tularémie est sensible aux désinfectants usuels et à la chaleur supérieure à 56° C.

Les règles d'hygiène :

- **manipuler tout animal suspect avec des gants jetables** (ou une protection),
- travailler proprement en évitant d'éclabousser partout,
- se laver régulièrement les mains au savon,
- bien laver et désinfecter le matériel (couteau de chasse, etc.).

Contactez-nous :

- **si vous retrouvez des cadavres de lièvres,**
- **si vous observez un lièvre à la course lente et chancelante pouvant être capturé facilement**

→ Téléphonnez à la Fédération des chasseurs au 02 97 62 11 20